# Quizz 4 – 60 mn

1. ***Quel est l’enjeu du CMMI-DEV ?***

L’enjeu du CMMI-DEV est la satisfaction du client, par la maitrise et l’optimisation de ces processus, ainsi que l’échange et la transparence avec celui-ci.

Il permet de fiabiliser la conformité des produits livrés par l’application d’une solution composée de cinq domaines d’application :

* Développement des exigences (RD).
* Solution Technique (TS).
* Intégration du Produit (PI).
* Vérification (VER).
* Validation (VAL).

1. ***Quel sont les objectifs de RD ?***

Les trois objectifs spécifiques « Specific Goals » (SG) sur lesquels est structuré le **développemnt des exigences « Requirements Development » (RD)** sont les suivants :

* **RD-SG1** : Définir les exigences émises par le client.

Cet objectif est atteint par la mise en œuvre de deux pratiques spécifiques (SP) :

* + **SP1.1** : Obtenir et expliciter les besoins.
  + **SP1.2** : Développer les exigences client.
* **RD-SG2** : Transposer les exigences exprimées par le client en exigences techniques (déterminées par l’équipe projet en charge de l’ingénierie).

Cet objectif est atteint par la mise en œuvre de trois pratiques spécifiques (SP) :

* + **SP2.1** : Obtenir et expliciter les besoins.
  + **SP2.2** : Développer les exigences client.
  + **SP2.3** : Identifier les exigences d’interface
* **RD-SG3** : Analyser et valider les exigences, développer une définition des fonctionnalités requises.

Cet objectif s’intéresse successivement aux résultats des pratiques mises en œuvre par les deux premiers objectifs.

Il est atteint par la mise en œuvre de 5 pratiques spécifiques (SP) pouvant être séparées en deux groupes :

* + Le premier groupe identifie le contexte et l’utilisation opérationnelle du produit ou système à développer, ainsi que le contenu des fonctionnalités qui en découlent :
    - **SP3.1** : Établir des concepts et scénarios d’emploi.
    - **SP3.2** : Établir une définition des fonctionnalités requises.
  + Le second groupe analyse les exigences une à une, et effectue une validation de conformité de la représentation des besoins opérationnels, par les trois SP suivantes :
    - **SP3.3** : Analyser les exigences.
    - **SP3.4** : Analyser les exigences pour assurer l’équilibre.
    - **SP3.5** : Valider les exigences.

1. Q***uels sont les objectifs de TS ?***

Les trois objectifs spécifiques « Specific Goals » (SG) sur lesquels est structurée la **solution technique** « Technical Solution» (TS) sont les suivants :

* **TS-SG1** : Assurer le choix d’une solution technique propre à répondre au mieux aux exigences issues de RD.

Cet objectif est atteint par la mise en œuvre de deux pratiques spécifiques :

* + **SP1.1** : Développer un éventail de solutions possibles ainsi que des critères de sélection.
  + **SP1.2** : Sélectionner les solutions de composants du produit.
* **TS-SG2** : Concevoir la solution retenue après avoir examiné les différentes possibilités.

Cet objectif est atteint par la mise en œuvre de quatre pratiques spécifiques :

* + **SP2.1** : Concevoir le produit ou le composant du produit.
  + **SP2.2** : Établir un ensemble de données techniques.
  + **SP2.3** : Concevoir les interfaces en s’appuyant sur des critères.
  + **SP2.4** : Réaliser les analyses pour déterminer si l’on va faire, acheter ou réutiliser.
* **TS-SG3** : Fabriquer les composants ainsi que toute la documentation technique nécessaire à la vie du produit (utilisation et maintenance).

Cet objectif est atteint par la mise en œuvre de trois pratiques spécifiques (SP) :

* + **SP2.1** : Exécuter l’accord avec le fournisseur.
  + **SP2.2** : Accepter le produit acquis.
  + **SP2.3** : Transférer les produits acquis du fournisseur.

1. ***Quels sont les objectifs de PI ?***

1. ***Quels sont les objectifs de VER ?***

Les trois objectifs spécifiques « Specific Goals » (SG) sur lesquels est structurée la gestion des risques « Risk Management » (RSKM) sont les suivants :

* **RSKM-SG1** : Mener une préparation pour la gestion des risques.

Cet objectif est atteint par la mise en œuvre de trois pratiques spécifiques (SP) :

* + **SP1.1** : Déterminer les sources et les catégories de risques.
  + **SP1.2** : Définir les paramètres des risques.
  + **SP1.3** : Établir une stratégie de gestion des risques.
* **RSKM -SG2** : Faire respecter les accords projet - fournisseur

Cet objectif est atteint par la mise en œuvre de deux pratiques spécifiques (SP) :

* + **SP2.1** : Identifier les risques.
  + **SP2.2** : Évaluer, catégoriser et prioriser les risques.
* **RSKM -SG3** : Gérer et atténuer les risques lorsque nécessaire afin de diminuer les impacts qui peuvent nuire à leur atteinte.

Cet objectif est atteint par la mise en œuvre de deux pratiques spécifiques (SP) :

* + **SP3.1** : Développer les plans d’atténuation des risques.
  + **SP3.2** : Mettre en œuvre les plans d’atténuation des risques.

***6- Quels sont les objectifs de VAL ?***

Les deux objectifs spécifiques « Specific Goals » (SG) sur lesquels est structurée la gestion de projet intégrée « Integrated Project Management » (IPM) sont les suivants :

* **IPM-SG1** : Mener le projet en utilisant un processus ajusté, dérivé de l’ensemble des processus standards de l’organisation.

Cet objectif est atteint par la mise en œuvre de sept pratiques spécifiques (SP) :

* + **SP1.1** : Établir le processus ajusté du projet.
  + **SP1.2** : Utiliser les actifs de processus organisationnels pour planifier les activités du projet.
  + **SP1.3** : Établir l’environnement de travail du projet.
  + **SP1.4** : Intégrer les plans.
  + **SP1.5** : Gérer le projet en utilisant les plans intégrés.
  + **SP1.6** : Établir et maintenir les équipes.
  + **SP1.7** : Contribuer aux actifs de processus organisationnels.
    - Invoque **GP3.2** : Faire apporter par les projets un retour d’expérience à l’organisation.
* **IPM -SG2** : Faire respecter les accords projet - fournisseur

Cet objectif est atteint par la mise en œuvre de trois pratiques spécifiques (SP) :

* + **SP2.1** : Gérer l’implication dans le projet des parties prenantes concernées.
  + **SP2.2** : Gérer les dépendances.
  + **SP2.3** : Régler les problèmes avec les parties prenantes concernées.